

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE JULES FERRY A L'OCCASION DE LA REMISE DES COLIS DE FIN D'ANNEE QUI SE DEROULERA A L'INSTITUT NICOLAS COPERNIC LES 20 ET 27 DECEMBRE 2014

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,

- CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à l'Institut Nicolas Copernic,

- le stationnement sera réservé aux participants place Jules Ferry, les 20 et 27 décembre 2014 de 10 heures à 12 heures.

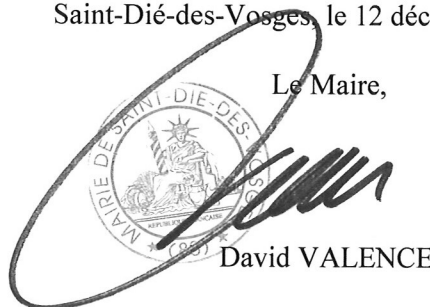
Article 2 : Cette réservation sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 décembre 2014

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Valence', is written over a circular official stamp of the Mairie de Saint-Dié-des-Vosges. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE